

Devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Secteur IBC



Quels sont les objectifs de la formation?

Objectif général :

Cette formation permet de former des personnes capables de **devenir acteurs de prévention** des risques liés à l'activité physique et de participer à la maîtrise des risques au sein de leur entreprise ou établissement.

Objectifs pédagogiques :

- **Se positionner** en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- **Observer et analyser** sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- **Participer** à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

Quel est le programme de la formation?

Intérêt et acteurs de la prévention

- L'intérêt d'une démarche de prévention et les enjeux pour l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles

Les risques de son métier

- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les principaux risques de son métier

Le fonctionnement et les limites du corps humain

- Les différentes dimensions de l'homme au travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les TMS et les facteurs de risques

Méthode d'observation et analyse d'une situation de travail

Proposition d'amélioration

- L'expression du besoin
- Les pistes d'amélioration
- La remontée d'information

Principes de sécurité physique et d'économie d'effort



Effectif

De 2 à 10 pers en intra-entreprise;
De 4 à 10 pers en inter-entreprise



Durée

14h en face à face réparties en 2 jours non consécutifs



Lieu

En salle de formation

Devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Secteur IBC



Public concerné

Tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique des secteurs d'activité Industrie, BTP, Commerce et activité de bureau (IBC)

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis sera réalisée au travers d'exercices et de mises en situation tout au long de la formation et à la fin de celle-ci avec une épreuve certificative individuelle *

Prérequis

Il est vivement recommandé au chef d'entreprise de suivre la formation du dirigeant intitulée « Assurer les conditions de réussite d'une formation action PRAP en entreprise ou en établissement »

Moyens techniques et pédagogiques

- **Méthode participative**, associant des **apports théoriques**, des **exercices pratiques** (étude de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, travail d'intersession).
- **Formateur certifié** par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels/INRS titulaire soit du certificat de « Formateur PRAP » IBC ou 2S valide, soit du certificat de « Formateur de formateur PRAP » IBC ou 2S valide.

* **Epreuve certificative**, :

- **40min** → **observation et analyse** d'une situation de travail à partir d'un scénario construit par le formateur. Seuls les candidats ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP
- Validité du certificat fixée à **2 ans** et prolongation conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.
- En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une formation de maintien et actualisation des compétences est nécessaire.

Contact